

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 55

Printemps 2016

Propositions irresponsables de la mairie, Paris vit sous la menace terroriste



Le Square du Temple (IIIe)

Editorial

Course à l'échalote

Les parisiens sont en permanence confrontés à une avalanche d'annonces de projets plus étonnants les uns que les autres. Chaque semaine a sa part d'inventivité afin que soit montré combien l'on bouge en haut lieu. Sont lancés tour à tour la construction de grands immeubles autour de la capitale, l'organisation des jeux olympiques et d'une exposition universelle, l'aménagement des berges de la Seine, l'utilisation des surfaces en sous-sol, le rehaussement des toits et des constructions sur les ponts, les logements sociaux un peu partout, sans compter le réaménagement des Halles dont le résultat et les coûts sont très discutables. Tous ces dossiers mis en pâture montrent une volonté plus qu'une ambition de transformer à tout crin l'aspect de la capitale. Une sorte d'emballage frénétique qui doit nous alerter si l'on ne veut pas que notre ville, notre quartier perdent leur âme. Il faut plus que jamais instaurer une vraie concertation entre les habitants et ceux qui les représentent. Une ville appartient à tous ceux qui y vivent et pas seulement à quelques-uns. Que serait devenu le Marais si des élus n'avaient pas été alertés par ceux-là même qui y vivaient alors que promoteurs et architectes échafaudaient de grands projets qui l'auraient tué à jamais ?

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Propositions irresponsables de la mairie	1
Le Sénat vote le maintien du contrôle régalién sur le patrimoine	2
Course de vitesse entre une supérette et la mairie	3
Les Ier IIe IIIe et IVe regroupés ?	4

A l'occasion des vœux 2016, la Maire de Paris vient d'annoncer un flot de mesures dont deux d'entre elles font peu de cas comme souvent de l'opinion des habitants. Si la piétonisation de l'avenue des Champs-Élysées un dimanche par mois et la « Journée sans voiture » durant le dernier week-end de septembre étendue à tout Paris ont un sens à condition de peaufiner l'organisation, celle qui consiste à ouvrir à partir d'avril, la moitié des parcs parisiens tous les jours, 24 heures sur 24 suite à un vague test réalisé l'an passé en période de canicule, apparaît comme une véritable provocation frappée du sceau de la légèreté. Cette dernière mesure occasionnera à n'en pas douter des débordements nombreux : bruit, dégradations, saleté, agressions, alcoolisation, à des heures où la surveillance policière est réduite voire inexistante. En un mot ouvrir parcs et jardins la nuit favorisera ce que nous ne cessons de dénoncer : de l'insécurité et des incivilités supplémentaires. De surcroît, faire une telle annonce en période d'état d'urgence trahit l'extrême légèreté de la Maire de Paris et de ceux qui s'emploient

autour d'elle à faire la part belle aux débitants de boissons et aux professionnels de la nuit. Nous sommes intervenus auprès du Préfet de Police de Paris garant de notre sécurité qui, avec l'appui du Ministre de l'Intérieur, doit s'opposer à cette mesure irresponsable. Les Parisiens seront invités à « discuter toute la nuit dans les cafés, les places (...) pour partager leurs visions du monde et échanger dans le cadre d'une « nuit du débat démocratique » le 2 avril. Curieuse initiative quant aux choix des bars pour organiser ces discussions. Ces derniers comme les noctambules sont à nouveau favorisés par la mairie. N'y avait-il pas d'autres lieux pour le faire et à un autre moment de la journée que la nuit ? La Maire a « corrigé » ce point depuis mais il y a fort à parier qu'une nouvelle fois encore les insomniaques seront de mise pour les riverains proches des établissements concernés ! La Maire a confirmé la piétonisation à la fin de l'été 2016, juste après Paris Plages, des berges de la Seine entre le pont des Tuileries et le Pont Henri IV, sujet sur lequel nous nous sommes déjà exprimés.

Le Sénat vote le maintien du contrôle régalien sur le patrimoine



Le Sénat en session parlementaire

Le "projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine" pour lequel nous avons consacré un article dans notre dernier numéro a été adopté fort heureusement en première lecture par l'Assemblée Nationale le 6 octobre 2015. Patrick Bloche notre Député du IVE, Président de la "commission des affaires culturelles et de l'éducation" qu'a rencontré récemment Vivre le Marais ! a remis son rapport le 17 septembre. Une disposition de ce projet de loi avait en effet soulevé la protestation unanime des associations, des élus et des professionnels du patrimoine : l'assujettissement du droit du patrimoine culturel au droit de l'urbanisme. En clair, la liberté était donnée sans mesure aux communes de décider du sort du patrimoine au même titre que la gestion des permis de construire. Avec sagesse, Patrick Bloche nous l'avait d'ailleurs laissé entendre, le gouvernement a décidé de suivre la voie tracée par le Sénat qui s'est prononcé pour une protection régaliennne du patrimoine. Les sites remarquables, par exemple les centres historiques, devront faire l'objet d'un PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) ou d'un PMVAP (plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Dans les deux cas, l'architecte des bâtiments de France conserve-

ra tout son rôle, en partenariat avec les maires. La loi a été votée par le Sénat le 1er mars 2016. Elle va revenir vers l'Assemblée Nationale pour deuxième lecture. C'est cette chambre qui a le dernier mot. Mais le texte du Sénat, selon nos informations, a eu l'accord du gouvernement ce qui laisse espérer qu'il soit voté sans changement significatif. Nous saisissons cette occasion pour redire à nos Députés, qui ont la responsabilité de protéger le centre historique de Paris, la confiance que nous mettons en eux pour qu'ils conservent sur le patrimoine de Paris le contrôle éclairé et désintéressé des architectes des bâtiments de France et des architectes en chef des monuments historiques dont la compétence est une garantie de préservation du patrimoine exceptionnel dont la France et Paris sont dépositaires. Nous n'avons pas le droit en effet les uns, les autres et par égard aux générations qui nous ont légué ces richesses de favoriser un laisser-faire qui pourrait dans certains cas être catastrophique pour les monuments et les lieux concernés. Encadrer leur protection est un gage nécessaire pour transmettre aux générations futures cette fois cet héritage incomparable envié par le monde entier et qui cimente notre nation ainsi que nos villes et villages, nos campagnes et nos quartiers.

Photo insolite de l'hôtel de Sens



Au fond l'hôtel de Sens avec en premier plan la halle du marché dit « de l'Ave Maria »

Si cette photo sur papier albuminé de 26x31 centimètres est insolite, c'est par la présence à deux pas de l'Hôtel de Sens d'une halle de marché qui a priori n'a rien à faire là. Peu de gens aujourd'hui ont entendu parler de son existence passée. Ce marché dit "de l'Ave Maria" en structure métallique a été construit en 1879 puis détruit partiellement en 1905 pour faire place à une crèche. Il est désaffecté en 1920 et démoli totalement en 1929. La "Confiturerie St James" a un temps occupé les lieux. Cet exemple d'implantation d'une structure décalée par rapport à son environnement illustre une période de notre histoire qui n'accordait pas sa juste place au patrimoine.

Prochaine visite: Le Marais en poésie



L'Hôtel d'Albret rue des Archives (IVe)

Judi 14 avril

RV 14h15 Métro Saint Paul

Roselyne Chevalier, guide et spécialiste de la poésie, nous conduira, en vers, le long notamment de la rue des Francs Bourgeois et de la rue des Archives, deux artères bordées de beaux hôtels particuliers du XVIIème siècle et parsemées de merveilles. à découvrir ou redécouvrir.

Réservation au 01 42 72 61 41

Course de vitesse entre une supérette et la mairie !



L'unique espace de livraisons, 6 rue de Montmorency (Photos VIM)

Depuis le début du mois de février 2016, un immeuble ayant une entrée 6 rue de Montmorency et débouchant 109, rue du Temple est livré à des travaux qui concernent le rez-de-chaussée et la façade. Selon la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, une demande a été faite pour réaliser une supérette mais la réalité des travaux va bien au-delà. Les riverains s'en sont émus, nous avons signalé ce chantier. Depuis, la Mairie du IIIe et la Direction de l'urbanisme de la Ville sont intervenues pour notifier aux responsables du chantier que leurs travaux n'étaient pas autorisés. Il est navrant que quelques acteurs de la vie économique ne les prennent pas ces autorisations plus au sérieux. Par légèreté ou ignorance mais aussi quelques fois de façon délibérée sur l'air de "pas vu, pas pris". Et ce n'est malheureusement pas la première fois dans notre quartier. En l'espèce ici les travaux ont malgré tout continué de plus belle. Il semblerait toutefois qu'un procès-verbal va être ou a été dressé et envoyé au Procureur de la République. Au nom du Maire de Paris, un arrêté interruptif de travaux devrait être pris, avec intervention des forces de l'ordre si nécessaire. Dans le cas présent, les manquements sont si lourds que notre association n'hésitera pas à se constituer partie civile si le Parquet décide de poursuites judiciaires à l'encontre des responsables d'autant que nous sommes en secteur sauvegardé au titre du PSMV (plan de sauvegarde et de

mise en valeur) du Marais. La fermeture est nécessaire pour tous ces types de débordements qui contribuent s'ils n'étaient pas rapidement stoppés à insuffler une vent de laisser aller propice à d'autres déviances des textes et règlements qui font le terreau de toutes ces incivilités que nous rencontrons dans notre vie quotidienne et qui nous irritent...

Rétrospective du peintre Jean-Baptiste Huet au Musée Cognacq-Jay

A voir absolument cette exposition qui constitue une première rétrospective du peintre au musée Cognacq-Jay 8 rue Elzévir. Soixante-dix tableaux sont exposés. Jusqu'au 5 juin 2016 de 10h à 18h du mardi au dimanche.



Le slogan de l'Hôtel de Ville : Paris est une fête !

« Paris est une fête », tel est le titre du dernier numéro du magazine trimestriel «àParis» édité par l'équipe municipale. Le site de la Ville en fait la promotion et le panegyrique en ces termes « *En ces beaux jours de printemps, votre magazine « àParis » revient avec un numéro qui donne le ton : Paris est une fête !... Au programme, un dossier culture qui vous propose un tour d'horizon de l'offre culturelle et festive parisienne...* ». Il est malgré tout précisé que cette offre est tous publics.

Nous le savons bien, s'il faut pouvoir s'amuser de temps à autre, le quotidien de la majorité des parisiens ne se résume pas à « FAIRE LA FÊTE ». Paris n'est pas une fête n'en déplaît à ceux qui le pensent, le croient ou veulent le faire accroire ! Une équipe municipale est élue sur des promesses de fêtes peut-être, mais entre autres aussi sur la recherche d'un budget équilibré, d'un mieux vivre ensemble pour ses habitants, sur la réduction de la saleté et de la pollution, sur des services qui fonctionnent correctement, sur des investissements nécessaires et utiles. En résumé



Modèle pour Paris ? Munich, la plus grande beuverie du monde

(Photo Eurojournalist)

pour une vie facilitée. En somme une ville qui marche bien avec une équipe au service de tous et pas seulement de tel ou tel lobby ce qui à la longue devient fort désagréable voire inconvenant pour ceux qui « n'adhèrent pas et attendent autre chose ».

Rappel important

L'assemblée générale annuelle de Vivre le Marais ! aura lieu le Mercredi 13 avril 2016 prochain à 18h00 à la Maison des Associations 5, rue Perrée (IIIe). Sophie Hyafil Architecte des Bâtiments de France a accepté de participer et de nous expliquer son rôle notamment dans notre quartier sauvegardé du marais. Nous vous attendons nombreux. Ce sera aussi l'occasion de vous mettre à jour de votre cotisation 2016. Un cocktail suivra.

Réduire le nombre d'arrondissements à Paris: tout sauf une priorité !



Vue du cœur de Paris (Photo Claude Charenzol)

Le sujet en tout cas semble bien faire partie des projets de la Maire de Paris Anne Hidalgo si l'on en croit la presse (Le Monde, Le Parisien, Le Figaro...).

Faut-il s'en étonner ? Pas vraiment, en première analyse, si on compare entre eux la taille des arrondissements. Aux deux extrêmes : le Ie avec 17.100 habitants et le XVIe qui en affiche 238.190. Un ratio de 14 ! Le IIe n'est guère mieux loti avec 22.390 habitants, un peu moins que le IVe et ses 27.769 habitants. Dans le centre historique de Paris, le IIIe se distingue avec 35.991 habitants. On voit que le total des quatre arrondissements, avec 103.250 habitants, est à peine au niveau de la moyenne de Paris (112.000) (source INSEE, recensement 2012). En regroupant les quatre arrondissements du centre on doit pouvoir faire des économies d'échelle sans pour autant priver les habitants concernés de la qualité des services municipaux auxquels ils sont attachés. C'est ce que semble penser Mme Hidalgo. D'un point de vue politique, rappelons que le nombre d'élus de Paris par arrondissement est établi en fonction de la taille de sa base électorale. Le Ier de ce point de vue ne pèse que le poids de son unique élu au conseil de Paris. Rien à voir avec les bataillons de

conseillers qui viennent des XVe, XIXe ou XVIIe... En réalité la municipalité de Paris est construite, du point de vue des technostructures, sur une logique qui ne repose en rien sur les arrondissements. C'est le cas de l'urbanisme, de la propreté, des espaces verts et de la voirie qui ne sont pas décentralisés ainsi que des unités fonctionnelles (finance, commerce, logement... direction chargée de la sécurité des parisiens...). Le rôle des mairies d'arrondissement est limité et les économies d'échelle sont un leurre puisque la masse des agents de la Ville (50.000 environ) appartient à une structure de l'hôtel de Ville, c'est là en fait que les économies devraient porter.

Que vont devenir des mairies qui font partie du patrimoine de l'arrondissement et en sont le repère familial des habitants. Ces mairies pour la plupart sont des édifices qui ont été construits par Haussmann autour de 1860. Il est légitime enfin de se demander pourquoi Anne Hidalgo ouvre ce dossier qui sera nécessairement controversé par la population visée. On peut lui reprocher une fois de plus d'opter pour des projets qui ont pour but de laisser sa signature aux yeux de la postérité : Canopée des Halles, JO de 2024, Tour

Triangle, Roland Garros, Tours du XIIIe et maintenant le changement de l'ordonnement des arrondissements qui est scellé depuis 1860 et qui ne pose de problème à personne. A vouloir trop changer dit-on il est facile de se brûler les ailes.

Cette sorte de fuite en avant, cette frénésie du changement, du « laisser son empreinte » est presque inconvenant .

Il faut sauver le kiosque des Billettes (IVe) !

Il y a quelques mois, l'unique magasin de presse du Marais IVe, "Agora Press et Caetera" fermait pour laisser place à un magasin de mode "The Kooples". L'émotion fut vive. Elle fut relayée par le Maire Christophe Girard et très vite nous apprenions que la société Mediakiosk avait décidé d'implanter un de ses kiosques devant l'église réformée des Billettes, non loin de l'ancien magasin de presse. Le kiosque est opérationnel depuis juin 2015 mais la gérante nous annonce avec des hoquets dans la voix que malgré tous ses efforts les affaires ne marchent pas. Si les clients ne se manifestent pas plus, le kiosque fermera fin juin. On se plaint de la raréfaction des com-



Le kiosque des Billettes, devant le 24 rue des Archives (IVe) (Photo VIM)

merces de proximité. Nous lançons un appel vibrant à tous ceux qui nous lisent pour qu'ils apportent la démonstration qu'ils sont bien attachés à ces commerces qui font le charme de nos quartiers .

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog, À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

